



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20210617-DEL21133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 17 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 11/06/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le onze juin deux mil vingt-et-un s'est réuni Salle
Madeleine Sologne, 9 rue Miranda de Ebro à Vierzon (18100) sous la présidence de Monsieur
François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Philippe FOURNIE

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET, Pascal SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Chantal BERTHET, Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Chantal BERGER, Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

-

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Philippe FOURNIE, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Dajmila KAOUES, Fabien BERNAGOUT, Céline MILLERIOUX, Corinne OLLIVIER, Solange MION, Sabine MOREVE, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Yann GODARD, Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU,

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU pouvoir à Zitony HARKET

Commune de Thénioux

Delphine PIETU pouvoir à François DUMON

Commune de Vierzon

Mélanie CHAUVET pouvoir à Wendelin KIM

Thibault LHONNEUR pouvoir à Céline MILLERIOUX

Franck MICHOUX pouvoir à Nicolas SANSU

Maryvonne ROUX pouvoir à Nicolas SANSU

Hayate DADSI pouvoir à Amanda GRIMONT

Toufik DRIF pouvoir à François DUMON

Cécile CHANGEUX pouvoir à Pascal LATESSA

Aude BIAVA-MARTINETTO pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Pascale DESGUIN pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY pouvoir à Zitony HARKET

Départ en cours de séance

Commune de Vierzon

Fabien BERNAGOUT Départ après le rapport n° DEL21/090 – Pouvoir à Boris RENE à partir du rapport n° DEL21/091

DEL21/133 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : ACTUALISATION DU PERIMETRE D'ELABORATION DU PCAET

Rapporteur : Djamila KAOUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L.2224-34,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 201-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiés prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération n° DEL18/33 du 01/02/2018 relative au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL 18/137 du 05/06/2018 relative aux modalités d'élaboration et de concertation du PCAET,

Vu la délibération n° DEL19/51 du 28/02/2019 modifiant l'extension du périmètre d'élaboration du PCAET à la commune de Foëcy,

Vu la délibération n° DEL19/147 du 13/06/2019 relative à la validation du diagnostic,

Vu la délibération n° DEL20/202 du 16/07/2020 modifiant le périmètre d'élaboration du PCAET aux communes issues des Villages de la Forêt ;

Considérant la démarche PCAET initiée avant la fusion avec la Communauté de communes Villages de la Forêt et le retrait de la commune de Nançay,

Considérant que le PCAET, document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire et que ce document devra être révisé tous les 6 ans,

Considérant que compte tenu du retrait de la commune de Nançay de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au 1^{er} janvier 2021, il convient de nouveau de revoir le périmètre d'application du PCAET,

**Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé du 6^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(47 VOIX POUR)**

- de fixer le périmètre d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'ensemble du territoire communautaire actuel de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry correspondant à ses 16 communes membres,

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du PCAET, DDMARCHE, à signer tout acte relatif à la fixation de ce nouveau périmètre,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à l'élaboration du PCAET.

Acte certifié exécutoire
compte tenu de sa transmission
en Préfecture le 28/06/2021
de sa publication le 28/06/2021
Fait à VIERZON, le 06/07/2021

Le Président,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry
François DUMON



Le Président,

François DUMON